

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Victor Prost à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de toiture. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Victor Prost**
Début : **Vendredi, 28 janvier 2022 à 07h00**
Fin : **Vendredi, 28 janvier 2022 à 17h00**
Motif : Travaux de toiture
Règlement : GRE-020-2022

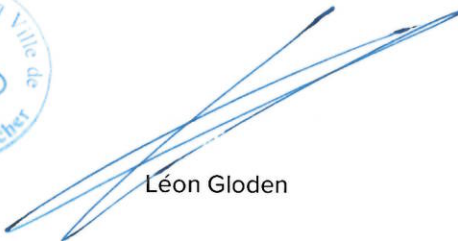
Grevenmacher, le 25 janvier 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus



Le bourgmestre


Léon Gloden